

# From the flock

MARS 2010 • VOLUME 7 • NUMÉRO 3



BULLETIN DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DU MOUTON

## SOMMAIRE

- 1-2 La viabilité de l'industrie
- 3-4 La salubrité alimentaire
- 5-6 Identification caprine
- 7-8 Mise à jour de Tremblante Canada

## POUR NOUS REJOINDRE

30 Malcolm Road  
Guelph, ON  
N1K 1B1

Tél:  
(519) 824-4120  
1-888-684-7739

Fax:  
1-866-909-5360

Courriel:  
jennifer@cansheep.ca

Site web:  
www.cansheep.ca

## La viabilité de l'Industrie Canadienne du Mouton

Jennifer MacTavish, directrice générale de la Fédération Canadienne du Mouton

Au cours des dernières semaines, la FCM a reçu plusieurs appels de producteurs décus par une annonce parue dans le Ontario Farmer et plusieurs publications en production ovine, partout au pays. Cette annonce, intitulée *Give your business more legs*, avait pour but de sensibiliser les producteurs à augmenter leur production. Certains producteurs ont toutefois indiqué qu'une hausse de l'offre aurait pour résultat une diminution des prix et se demandent pourquoi la FCM voudrait passer un tel message. Les statistiques de l'industrie contribuent à faire la lumière sur le besoin essentiel d'une augmentation de la production.

Au cours des six dernières années, le cheptel canadien a perdu plus de 105 000 brebis reproductrices passant de 622 200 brebis en 2004 à 517 100 brebis en date du 1er janvier 2010. Cette baisse de la taille du cheptel de brebis a entraîné une diminution du nombre d'agneaux transformés au Canada passant de 775 200 en 2004 à 739 200 en 2009. Cette baisse de cinq pour cent du nombre d'agneaux transformés au Canada est survenue durant la même période où il fut observé que la demande pour l'agneau avait augmenté de quatre pour cent. Il est également intéressant de noter que la diminution du nombre d'agneaux abattus au Canada est entré en même temps que le nombre d'agneaux d'abattage/engraissement importés des États-Unis est en augmentation. En 2004, seulement 92 agneaux d'abattage /engraissement ont été importés, en 2008, ce nombre est passé à 33 461.

En 2004, les Canadiens ont consommé plus de 34 millions de kilogrammes d'agneau, les producteurs canadiens ont toutefois seulement fourni 48 pour cent de cette demande ce qui représente 16,5 millions de kg. En 2008, les Canadiens consommaient plus de 36 millions de kilogrammes d'agneau alors que la quantité d'agneau produite au Canada a diminuée pour atteindre 15,8 millions de kilogrammes ou 43 pour cent de la demande intérieure. Pour combler l'écart entre l'offre et la demande, le Canada a importé 20,2 millions kg d'agneau pour un coût de 113 millions de dollars.

Certains producteurs ont indiqué que ce n'était pas problématique si les producteurs canadiens ne rencontraient pas la demande en agneau alors que d'autres pays comme la Nouvelle-Zélande et l'Australie peuvent répondre à la demande.





## La viabilité de l'Industrie Canadienne du Mouton

Il y a en fait quelques problèmes à laisser d'autres pays le soin de combler notre demande croissante; en particulier le fait que tous les grands pays producteurs d'ovins ont vu leurs troupeaux de brebis diminuer, y compris les États-Unis, l'UE, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Il est observé que le cheptel de la Nouvelle-Zélande est maintenant réduit à 32 millions de têtes en 2009, celui-ci en comptait plus de 70 millions en 1982. Le cheptel australien se situe à un peu plus de 70 millions de têtes alors qu'il était à 180 millions dans les années 1970.

Bien que le taux de consommation pour 2009 ne soit pas encore publié, les importations d'agneaux ont augmenté à plus de 21 millions de kilogrammes pour un coût de 131 millions de dollars. Il est important de réaliser que ces 131 millions de dollars ont été consacrés à soutenir les infrastructures des industries de mouton de ces autres pays. Comme le nombre d'agneaux produits au Canada continue de baisser, il est inévitable que le montant accordé au soutien de l'industrie sera appelé à disparaître. Par exemple, pendant la semaine du 22 Février, il n'y avait que 1 729 agneaux disponibles à l'OSI, Embrun, OLEX et Bruxelles, au total. Il est difficile pour les transformateurs de répondre aux besoins des clients avec si peu d'agneaux sur le marché. Les transformateurs pourraient décider qu'il est plus facile de ne pas abattre d'agneaux plutôt que de ne pas pouvoir rencontrer la demande des clients à chaque semaine.

Les transformateurs pourraient même décider d'abandonner les activités tout à fait s'ils n'ont aucune chance de se procurer de l'agneau produit localement, en plus du déclin du boeuf et de l'augmentation des règlements auxquels ils doivent se conformer. Le choix des producteurs en fait d'abattoir serait réduit.

Une autre possibilité est que les détaillants, ne pouvant rencontrer la demande avec l'offre disponible, pourraient tout simplement court-circuiter les industries locales de transformation et augmenter la quantité de viande d'agneau fraîche importée qui est vendue.

Les répercussions d'un faible cheptel sont déjà observées dans d'autres domaines comme par exemple l'accès aux médicaments. On estime qu'il en coûterait à une entreprise pharmaceutique plus de 250 millions de dollars (US) afin de produire un médicament destiné à l'alimentation animale, approuvé pour son utilisation. Le Canada ne représente que 2 pour cent du marché mondial, il est donc inutile de mentionner que les produits ne sont pas conçus pour le marché canadien.

Tout en reconnaissant qu'il existe certains risques associés à l'augmentation de la taille du cheptel, il y a aussi des risques réels concernant la viabilité à long terme d'une industrie qui continue de sous-alimenter de façon drastique son marché. Les discussions générées par la parution de l'article en question représentent une étape importante dans la détermination du type d'industrie que deviendra l'Industrie Canadienne du Mouton.



## Les difficultés reliées à l'implantation du Programme de pratiques de salubrité alimentaire à la ferme

Par Barb Caswell, Coordinatrice nationale de la salubrité alimentaire à la ferme par interim

Dans le numéro de février From the Flock, j'ai tenté d'atténuer certaines craintes des agriculteurs concernant les difficultés reliées à l'implantation du Programme de pratiques de salubrité alimentaire à la ferme. Je n'insisterai jamais assez sur le fait que même si à première vue le programme peut sembler intimidant, qu'à un certain niveau, vous pratiquez déjà les bonnes pratiques de production décrites par le Programme de pratiques de salubrité alimentaire à la ferme de la Fédération canadienne du mouton. Vous portez un intérêt envers le programme? Vous vous demandez probablement ce que les prochaines étapes seront. Gardez à l'esprit que vous pouvez pratiquer plusieurs de ces mesures sans avoir à vous engager dans l'implantation du programme - toutefois, j'espère pouvoir vous convaincre de le faire car c'est simple, en plus de représenter un excellent investissement pour votre ferme.

Si vous êtes intéressé à en savoir plus sur le programme, la première chose que vous devez faire est de participer à la formation aux producteurs. L'objectif de cette formation est de vous renseigner sur l'implantation du programme sur votre ferme. C'est une excellente façon d'apprendre davantage sur le fonctionnement du programme de pratiques de salubrité alimentaire à la ferme, son importance et ce qui est nécessaire de votre part pour l'implantation du programme. Il y a trois options disponibles pour participer à la formation aux producteurs. Personnellement, je recommande bien sûr d'assister en personne aux séances de formation. Les sessions sont habituellement d'une durée de trois heures à une demi-journée. Il y a une importante interaction avec un formateur qui connaît bien le programme et où il est possible d'obtenir des réponses à vos questions, y compris celles qui sont spécifiques à votre situation.

Nous sommes conscients cependant que le temps vaut de l'argent et qu'il vous est peut-être impossible de pouvoir assister à une séance de formation au moment où celle-ci est offerte. Dans ce cas, nous vous offrons également la possibilité de prendre une session de formation à distance soit en ligne ou via le matériel de formation qui vous est directement posté. Vous devez participer à au moins une de ces options de formation avant de pouvoir aller de l'avant avec le programme. Gardez à l'esprit que nous révisons continuellement le programme de pratiques de salubrité alimentaire à la ferme afin de l'améliorer pour vous, les producteurs, et de le tenir à jour avec les connaissances scientifiques les plus actuelles. Si vous avez suivi une session de formation il y a quelques années, mais avez choisi de ne pas implanter le programme à ce moment, je vous encourage d'assister à nouveau à une séance de formation afin de prendre connaissance des améliorations qui ont été faites et peut-être même apporter des suggestions pour de nouvelles améliorations. Le programme a été créé pour les producteurs et doit répondre à vos besoins.

Lorsque vous aurez terminé la formation aux producteurs, vous recevrez une attestation de formation. La plupart des provinces disposent de fonds pour mettre en œuvre des programmes de salubrité à la ferme et certaines provinces exigent que la formation soit complétée avant de pouvoir s'y qualifier. Si vous désirez être admissibles à un financement provincial pour la salubrité alimentaire à la ferme, vous devez communiquer avec votre ministère provincial de l'agriculture ou votre association provinciale de moutons.



## Programme de pratiques de salubrité alimentaire à la ferme

Avec la formation, vous recevrez une copie du Manuel du Producteur pour le programme de pratiques de salubrité alimentaire à la ferme – tout ce dont vous avez besoin pour mettre en œuvre le programme est dans ce manuel, y compris certains documents expliquant l'importance du programme et les avantages de le mettre en œuvre. La prochaine étape est d'examiner les bonnes pratiques de production du manuel et d'évaluer l'application de celles-ci dans votre exploitation agricole afin de prévenir un danger pour la sécurité alimentaire, comme la prévention d'aiguilles brisées dans la viande ou la présence de résidus de produits de santé animale. Rappelez-vous que l'implantation ne se fait pas en un jour. Prenez une section ou deux à la fois et évaluez si vous pratiquez déjà ces bonnes pratiques de production. Peut-être gardez-vous un registre pour les animaux traités avec un produit de santé animale ceci sans garder un inventaire des produits de santé animale que vous avez à la ferme? Cela nécessite peu de frais et un minimum de temps afin d'être corrigé. Remplissez simplement le formulaire qui vous est fourni dans le Manuel du Producteur. Vous n'avez pas besoin d'utiliser les registres tant et aussi longtemps que vous enregistrez toutes les informations demandées sur le formulaire du Manuel du Producteur et que vous puissiez fournir ceux-ci sur demande.

Si vous rencontrez des problèmes ou avez des questions lors de l'implantation du programme sur votre ferme, plusieurs ressources vous sont disponibles. Si vous avez assisté à une formation en personne, vous disposez peut-être des coordonnées de votre formateur. Vous pouvez aussi contacter votre association provinciale d'ovins ou la Fédération canadienne du mouton (FCM) ([www.cansheep.ca](http://www.cansheep.ca)) pour de l'aide. Si vous désirez que votre ferme soit certifiée, vous devrez appliquer intégralement toutes les pratiques requises dans le Manuel du Producteur, pendant un cycle, généralement d'un agnelage à l'autre.

Une fois que vous êtes en mesure de fournir les documents nécessaires pour un cycle, vous serez admissibles pour la certification. Le Manuel du Producteur contient une liste de vérification qui vous permet d'évaluer facilement si vous avez mis en œuvre tout ce qu'il faut pour le programme, ceci doit être fait avant la demande de certification. Gardez à l'esprit que notre objectif est de vous aider à vous conformer au programme dans le but d'obtenir la certification et ceci d'une façon simple – l'audit n'est que la dernière vérification pour s'assurer que tous les éléments sont en place afin de servir leur objectif en ce qui concerne la sécurité alimentaire.

Alors que certaines provinces sont encore au premier stade de mettre en œuvre le programme, il est préférable de contacter votre association provinciale de mouton si vous désirez obtenir la certification pour le programme. Si vous ne savez pas qui contacter, veuillez communiquer avec la FCM et nous pourrons vous orienter dans la bonne direction. Alors que certaines provinces implantent le programme, il se pourrait que ce soit la FCM qui produise votre certification. Une fois que vous aurez communiqué avec l'Association provinciale de mouton ou la FCM, vous recevrez les documents nécessaires pour demander une vérification initiale. Vous serez contacté par le vérificateur afin de fixer une date et une heure pour la vérification, à laquelle vous devez être présent et participer. Suite à la réussite de la vérification, vous obtiendrez votre certification. Dans mon prochain article From the Flock, j'apporterai quelques précisions supplémentaires sur la vérification, son déroulement, son fonctionnement, la durée, et ce qui arrive une fois la vérification terminée afin de conserver votre certification.



# Normes nationales d'identification caprine – La phase volontaire

Sean McKenzie – Coordonateur national d'identification et traçabilité des animaux

Suite aux annonces ministérielles du 6 février dernier, la Fédération canadienne nationale de la chèvre (FCNC), lance officiellement, pour les chèvres, la phase volontaire du programme national d'identification des animaux au Canada.

Il existe depuis longtemps un besoin pour un plan qui inclurait l'industrie caprine à un système d'identification animale et ce nouveau programme représente donc l'étape initiale d'un tel projet. La phase d'adhésion volontaire sera en place jusqu'à ce que les Règlements sur la santé animale puissent être révisés et inclure le marquage obligatoire des chèvres. Le temps que prendra cet exercice dépend d'un nombre important de facteurs mais il faudra prévoir un minimum de deux ans avant que le marquage ou l'identification des chèvres devienne obligatoire. Lorsque tout sera en place, la loi exigera que toutes les chèvres quittant la ferme d'origine soient identifiées. La phase volontaire permet d'apporter les modifications et d'apprendre à travailler avec le nouveau système tout en laissant aux producteurs les avantages de la gestion. L'usage immédiat de l'identification nationale officielle signifie que les animaux identifiés, qui seront toujours en vie dans deux ans (les animaux d'élevage par exemple), n'auront pas à être marqués de nouveau d'une étiquette officielle.

Pour profiter de ces étiquettes nationales officielles, les producteurs sont invités à prendre contact directement avec le manufacturier. Ketchum Manufacturing, une entreprise de Brockville en Ontario, a été choisie et mandatée comme manufacturier et distributeur officiel de toutes les étiquettes d'identification et autres produits de la FCNC.

Ils seront également responsables de la collectes des données nécessaires jusqu'à ce qu'un registre national officiel soit créé par l'Agence canadienne d'identification du bétail (Canadian Cattle Identification Agency – CCIA). Les étiquettes peuvent être commandées par téléphone, courriel, télécopie ou par la poste.

Tel que mentionné, ce programme a été conçu afin de prendre de l'avance jusqu'à ce qu'une règle obligatoire d'identification nationale des caprins soit en place. Conséquemment, les lignes directrices quant aux renseignements qui devront éventuellement être nécessaires en vertu de la nouvelle réglementation ont également été prévues. Les informations nécessaires sont les renseignements que les producteurs auront à soumettre au registre national officiel d'informations.

Pour le secteur de l'industrie caprine, les informations à déclarer et les raisons pour lesquelles elles sont recueillies sont les suivantes:

## Le numéro d'identification de l'animal ou le numéro de l'étiquette

- **Pourquoi:** création d'un dossier pour cet animal dans lequel il sera possible d'y trouver toutes les informations qui lui sont attribuées.

## Date d'événement\*

- **Pourquoi:** permet de retracer dans le temps, à titre de référence, des expositions possibles à des maladies ou à d'autres animaux, ou aux genres d'animaux avec lesquels le vôtre pourrait avoir eu contact.
- \*Un événement pourrait être : l'installation de l'étiquette, l'activation, le déplacement vers une autre ferme, l'abattage ou la vente d'un animal.

## L'endroit de l'événement (ferme d'origine, foire, hôpital vétérinaire...)

- **Pourquoi:** parce que ces endroits exposent votre animal à des problèmes de santé potentiels.



## Normes nationales d'identification caprine – La phase volontaire

### Rapport de déplacement i.e. que le premier déplacement hors de la ferme d'origine doit rapporter :

- Le numéro d'identification de l'animal (tel qu'expliqué ci-haut)
- La destination de l'animal (si c'est un encan : le nom de l'encan, de l'acquéreur de l'animal, l'adresse...)
- Date à laquelle l'animal a quitté le site (pour les raisons expliquées ci-haut)
- Numéro d'immatriculation du transporteur ou toutes autres informations relatives au transporteur (lorsqu'on traite un animal malade, les dates de transport, les endroits et les méthodes de transport offrent des informations concernant les autres animaux ou fermes qui pourraient avoir été exposés à la maladie)

Ces registres devront être conservés pour une période d'au moins cinq ans. Les normes internationales conviennent que 5 à 7 années est un laps de temps suffisant puisqu'il correspond à la période d'incubation de plusieurs types de maladies animales.

### Voici la liste des informations qui devraient être incluses au registre :

- Le numéro d'identification de l'animal : le numéro de l'étiquette officielle de la FCNC;
- La date d'arrivée sur les lieux : quand l'animal est-il arrivé sur votre ferme. Cela vaut pour les animaux qui arrivent dans votre troupeau ou pour vos animaux qui reviennent d'une foire, d'une exposition, de l'hôpital vétérinaire...
- La date de départ d'un lieu : quand l'animal a-t-il quitté votre ferme; ces informations seront nécessaires pour établir la possibilité que l'animal ait été exposé à une maladie.
- Destination de l'animal qui quitte, incluant le nom et l'adresse de la personne ou de la ferme (si connue) qui le recevra : le programme national de traçabilité est conçu sur le modèle « un échelon en amont, un échelon en aval

» c'est-à-dire que chaque participant est uniquement responsable de savoir de quel endroit arrive l'animal et à quel endroit il l'envoie. La connaissance de la provenance et de la destination de vos animaux aide à établir le cheminement à partir du moment où on découvre une maladie, jusqu'à sa source d'origine.

Lorsque la réglementation sera en place, toutes les chèvres qui quitteront leur ferme d'origine (ou l'endroit d'identification initial) devront porter l'une des trois étiquettes d'identification nationalement approuvées. Seules les balises approuvées par la FCNC et de l'ACIA (Agence canadienne d'inspection des aliments), portant le numéro de série officiel et le symbole du Canada seront acceptées. Ces étiquettes, disponibles chez Ketchum sont:

Etiquette Reyflex Strip (RT-3307)



Toutes ces étiquettes peuvent être commandées en contactant directement Ketchum Manufacturing par téléphone, télécopie, courriel ou par la poste. Les coordonnées sont :

Etiquette Reyflex Small Panel (RT-3359)



Ketchum Manufacturing Ltd.  
1245 California Ave.,  
Brockville ON K6V 7N5  
Tél: (613) 342-8455  
Fax: (613) 342-7550  
Site web: <http://www.ketchum.ca>  
Courriel: [ketchum@sympatico.ca](mailto:ketchum@sympatico.ca)

Etiquette Reflex RFID (électronique)



Bien qu'il soit actuellement mis à jour, visitez le site de la FCNC au [www.cangoats.ca](http://www.cangoats.ca) pour plus d'informations et de mises à jour.



## Tremblante : nouveau financement approuvé

Courtney Denard, Coordinatrice nationale de projet sur la tremblante

Le 6 février 2010, Agriculture et Agroalimentaire Canada approuvait le financement pour le Plan d'éradication national des EST (Encéphalopathies spongiformes transmissibles), un programme qui sera administré par la Fédération Canadienne du mouton, la Société Canadienne des éleveurs de moutons et la Fédération Canadienne Nationale de la chèvre.

C'est un montant de 4,5 M\$ qui a été alloué pour financer une étude de trois ans qui concentrera ses efforts à déterminer la prévalence de la tremblante au sein des troupeaux canadiens de moutons et de chèvres ainsi que d'assurer la poursuite du Programme volontaire de certification des troupeaux à l'égard de la tremblante (PVCTT). En principe, le projet devrait débuter au cours du prochain mois et de nouveaux remboursements devraient être offerts aux éleveurs membres du PVCTT.

Les objectifs du Plan d'éradication national des EST sont :

1. Déterminer la prévalence de la tremblante au sein des troupeaux canadiens de moutons et de chèvres;
2. Créer un échéancier précis au cours duquel la tremblante peut être éradiquée du Canada et à la fin des sept années de surveillances recommandées par l'Organisation Mondiale de Santé Animale (OIE), s'assurer que le Canada est internationalement reconnu comme étant libre de la tremblante;
3. Développer un plan d'affaires qui permettra aux industries canadiennes du mouton et de la chèvre de travailler ensemble sur des éléments du programme qui contribueront à améliorer le contrôle et l'élimination des EST au Canada

4. D'administrer le Programme volontaire de certification des troupeaux à l'égard de la tremblante (PVCTT).
5. Un nouveau protocole d'importation a aussi été proposé au début de 2009, quant à l'importation de chèvres/brebis intactes américaines au sein d'un troupeau pour lequel on ne prévoit pas de décès pour plusieurs années, et qui n'envoie habituellement pas d'animaux âgés à l'abattoir.

Les bénéficiaires du Plan d'éradication national des EST comptent :

1. Les producteurs canadiens de moutons et de chèvres;
2. Les associations des industries du mouton et de la chèvre et les gouvernements provinciaux/fédéraux qui désirent demeurer compétitifs au sein du marché international;
3. Tous les éleveurs canadiens qui manifestent un intérêt pour l'élevage commercial sur les marchés internationaux.

Ce projet a été conçu pour établir la prévalence de la tremblante au sein des troupeaux canadiens et d'établir un échéancier précis au cours duquel la tremblante pourra être éradiquée du Canada. Le but, à long terme, est que le Canada soit libre de toutes traces de tremblante au terme des sept années de contrôle recommandées par l'OIE. Si le Canada désire demeurer un candidat compétitif sur le marché international, il est essentiel qu'il soit reconnu comme étant libre de tremblante. Après des États-Unis, cela aura également un impact direct sur le maintien des relations commerciales de petits ruminants. Depuis 2001, les États-Unis ont investi 120 M\$ sur l'éradication de la tremblante et prétendent que le pays en sera libre en 2017.



## Tremblante : nouveau financement approuvé

Afin de maintenir ses relations commerciales, le Canada doit réaliser des progrès similaires.

Le projet permettra le développement d'un plan d'affaires concentré sur l'éradication des EST qui profitera aux éleveurs canadiens de moutons et de chèvres ainsi qu'à l'ensemble de l'industrie canadienne de l'agriculture. Ce plan d'affaires mettra l'accent sur la gestion des risques et le contrôle de la maladie et contribuera ainsi à l'éradication des EST. Les industries canadiennes du mouton et de la chèvre travailleront ensemble sur ce plan en partageant leurs ressources, leur temps et leurs argent. De plus, afin d'augmenter la rentabilité et l'efficacité de l'exercice, les informations relatives aux EST seront aussi partagées.

La poursuite du Programme volontaire de certification des troupeaux à l'égard de la tremblante (PVCTT) assurera la progression du Canada vers une éradication complète des EST. À cet égard, les producteurs canadiens de moutons et de chèvres qui ont adhéré à ce projet doivent fermer leurs cheptels/troupeaux et compléter annuellement la surveillance de toutes manifestations de la tremblante. En participant à ce programme, les producteurs maintiennent leur accès aux partenaires commerciaux internationaux, incluant les États-Unis. La tenue de ce programme permet au Canada de conserver la confiance de la communauté internationale à l'égard de son industrie de production de moutons et de chèvres, de sa génétique et de sa production laitière.

Les résultats de ce projet seront bénéfiques à l'ensemble de l'industrie du mouton et de la chèvre. Afin d'éliminer la tremblante, il faut d'abord connaître sa prévalence puis mettre en place un plan d'affaires qui se concentrera sur l'éradication de la maladie. Une éradication complète permettra aux gouvernements et aux industries respectives de sauver des millions de dollars annuellement. Des rapports de recherche issus des États-Unis

indiquent que la maladie de la tremblante leur coûte environ 20 M\$ annuellement. La réduction puis l'élimination de la tremblante sur notre territoire permettront également de réduire et de prévenir la destruction et l'élimination des troupeaux infectés par la maladie, une situation onéreuse qui inquiète tant le secteur canadien des éleveurs que les consommateurs. Il est clair que le contrôle et l'élimination de tous les types d'EST au Canada est essentiel pour la santé et le commerce des produits du bétail. Enfin, en permettant aux producteurs d'appliquer des mesures d'atténuation des risques de maladies, le secteur de l'assurance privée pourrait sans doute être plus disposé à envisager le renouvellement d'assurances du risque financier résiduel.